|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | |
| Circulaire administrative  **CACE/660** | 14 février 2014 |
|  | |
|  | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la  Commission d'études 1 des radiocommunications** | |
|  | |
|  | |

Objet: **Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Genève, 12 juin 2014**

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 12 juin 2014, suite aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/9](http://www.itu.int/md/R00-SG01-CIR-0095/en)5).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission  des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 1 | 12 juin 2014 | Jeudi 5 juin 2014  à 16 heures UTC | Jeudi 12 juin 2014 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit dans l'Annexe 1.  
Les Questions attribuées à la Commission d'études 1 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG01/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareil cas, la Commission d'études aura recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir aussi le § 2.3   
ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études et qui pourraient faire l'objet de projets de Recommandation.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 1 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg1@itu.int](mailto:rsg1@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 1 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg1.ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable: <http://www.itu.int/md/R12-SG01.AR-C/en>.

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG01-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 1, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

François Rancy

Directeur

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunicationsparticipant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission  
d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 12 juin 2014)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion de juin 2013 ([Document 1/84](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0084/en))

**5** Préparation de la réunion du GCR-2014

**6** Rapports analytiques des Présidents des Groupes de travail

**6.1** Groupe de travail 1A

**6.2** Groupe de travail 1B

**6.3** Groupe de travail 1C

**7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, § 10.3   
et § 10.4)

**–** Décision de demander l'adoption

**–** Décision sur la procédure d'approbation à suivre

**7.1** Groupe de travail 1A

**7.2**  Groupe de travail 1B

**7.3**  Groupe de travail 1C

**8** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**9** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**10** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**11** Statut des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions   
et Décisions

**12** Activités du Groupe de rédaction

**13** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**13.1** Secteur de l'UIT-R

**13.2** Secteur de l'UIT-T

**13.3** Secteur de l'UIT-D

**13.4** Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR)

**13.5** Autres organisations internationales

**13.6** Personnes à contacter[[1]](#footnote-1)\*

**14** Examen d'autres contributions

**15** Examen du programme de travail futur et calendrier des réunions

**16** Divers

**17** Clôture

S. PASTUKH  
 Président de la Commission d'études 1   
 des radiocommunications

**Annexe 2  
  
Sujets qui seront traités aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 1 et pour lesquels des projets de Recommandation peuvent être élaborés**

**Groupe de travail 1A**

**1** Principes généraux et méthodes de partage des fréquences entre services de radiocommunication ou entre stations radioélectriques (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1132-2 – voir Annexe 17 du Document [1A/105](http://www.itu.int/md/R12-WP1A-C-0105/en)).

**2** Systèmes de transmission d'énergie sans fil (WPT) (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[WPT] - voir Annexe 6 du Document [1A/105](http://www.itu.int/md/R12-WP1A-C-0105/en))

**Groupe de travail 1B**

**1** Dictionnaire de données des radiocommunications (RDD) (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1413-2 - voir Annexe 2 du Document [1B/132](http://www.itu.int/md/R12-WP1B-C-0132/en)).

**2** Redéploiement du spectre en tant que méthode de gestion nationale du spectre (avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1603-1 - voir Annexe 1 du Document [1B/132](http://www.itu.int/md/R12-WP1B-C-0132/en))

**Groupe de travail 1C**

**1** Priorité accordée à l'identification et à la suppression des brouillages préjudiciables dans la bande 406-406,1 MHz (projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1051-2 - voir Documents [1/62](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0062/en), [1C/79](http://www.itu.int/md/R12-WP1C-C-0079/en) et [1C/80](http://www.itu.int/md/R12-WP1C-C-0080/en))

**2** Procédure de test pour les mesures de précision de la radiogoniométrie (document de travail en vue de l'établissement d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DF\_ACCURACY] - voir Annexe 5 du Document [1C/74](http://www.itu.int/md/R12-WP1C-C-0074/en))

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Les Membres de la Commission d'études 1 de l'UIT-R sont invités à réfléchir à d'éventuels candidats qui représenteraient la Commission d'études 1 et assureraient la liaison avec les autres Commissions d'études et/ou les organisations internationales. [↑](#footnote-ref-1)